



## PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES extraordinaire et ordinaire

Samedi 11 février 2017

CNOSF - Maison du Sport Français

1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS CEDEX 13

**A/ Ouverture de l'assemblée générale ordinaire à 11 heures par le Président Nadir ALLOUACHE.**

L'ensemble des documents utilisés pendant l'assemblée a été remis aux participants à leur arrivée.

### Préambule : Vérification du Quorum

Après décompte et vérification des participants, 33 votants présents sur 54, représentant 35 021 voix sur 44 063 possibles. Conformément à l'article 5.12 des statuts fédéraux, le quorum est atteint, l'assemblée générale peut donc se tenir.

*Le Président propose à l'assemblée le vote à main levée pour l'ensemble des résolutions. Il précise que normalement les élections nominatives nécessitent le vote à bulletin secret. Nonobstant cette recommandation, à l'unanimité, l'assemblée choisit de voter à main levée.*

N.A. Sc



**PREMIERE RÉSOLUTION**  
***(Lecture et approbation du rapport moral du Président<sup>1</sup> et vote)***

Le Président Nadir ALLOUACHE, débute cette assemblée générale en faisant lecture de son rapport moral. Il balaye les registres sportifs, administratifs, financiers. Tous les secteurs d'activités sont en nette progression et tous les indicateurs sont positifs. Le Président insiste sur le développement spectaculaire de la FFKMDA qui nécessite d'envisager de changer de locaux pour le siège. Acquérir, dans des conditions optimales un siège fédéral s'inscrit dans une politique volontariste de transmission d'un patrimoine immobilier aux générations futures. L'assemblée générale est favorable à cette recherche.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport moral du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**CHANGEMENT DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS**

Après discussion, le Comité Directeur de la FFKMDA réuni le 14 janvier à Paris a souhaité proposer à l'Assemblée Générale de modifier l'article 1 des statuts pour notamment redéfinir les disciplines associées de la fédération et les faire vivre de façon plus indépendante.

L'article 1 est réécrit comme suit :

**Article 1 - Objet de la FFKMDA**

1.1 – La Fédération Française de Kick Boxing, MuayThai et disciplines associées (FFKMDA), anciennement dénommée FFSCDA, est une association ayant pour objet d'organiser, d'enseigner, de développer, de promouvoir et d'encadrer la pratique sur le territoire national et dans les DOM – TOM des disciplines suivantes :

1° Kick Boxing : Full Contact, Low Kick, K1 Rules, Light Contact, Kick Light, Point Fighting, Musical Forms, K1 rules Light ; disciplines assimilées : Aérokick, Boxe Américaine, **Chauss'Fight** ;

2° MuayThai - Boxe Thai et disciplines assimilées : Thai Boxing, Muay Boran, **Krabi Krabang** (~~Bando~~), Boxe Khmère, **Boxe Birmane** ;

3° Pancrace, **Pancrace Submission** et discipline-assimilée : Lutte-contact, ~~Pancrace-submission~~

~~4° Sanda – Boxe Chinoise et disciplines assimilées~~

5° ~~4°~~ disciplines associées : Contact défense, **Bando-Boxe Birmane, Chauss'fight, Sanda Boxe chinoise.**

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le changement de l'article 1 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<sup>1</sup> Annexe 1



## DEUXIEME RÉSOLUTION

*(Election de la Commission électorale pour l'olympiade)*

NOM	PRENOM
PERRIN	Anthony
BOUYAHI	Soufiane
SAHNOUN	Zoubeyr
BATTUT	Jean Pierre
FOUSSARD	Patrick

La commission électorale pour toute la prochaine olympiade telle que définie ci-dessus est présentée par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve la constitution de la commission électorale pour l'olympiade.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RÉSOLUTION

*(Lecture et approbation du rapport moral du secrétaire général<sup>2</sup>).*

Le secrétaire Général, Jean-Luc GUETROT, se félicite de l'essor de la FFKMDA cette année. De son point de vue et afin d'optimiser ces résultats sans se laisser déborder par un succès non maîtrisé, de nouveaux outils de gestion doivent être mis en place. Des indicateurs de performance, des tableaux de bord et l'uniformisation des documents doivent être créés et utilisés pour faciliter le travail des ligues et la supervision fédérale.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport moral du Secrétaire Général.

## QUATRIEME RÉSOLUTION

<sup>2</sup> Annexe 2



FÉDÉRATION  
MÉMBRE

3

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : ffkmda.fr



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



### ***(Lecture et approbation du rapport de la Direction Technique Nationale<sup>3</sup>)***

Albert PERNET présente son rapport sous forme d'un diaporama qu'il commente.

Sur le plan politico sportif, le renouvellement des délégations pour le Kick Boxing et le Muaythai ainsi que l'obtention de la délégation pour le Pancrace ont été parmi les objectifs les plus attendus de la saison. L'obtention du Haut-niveau et l'arrivée de nouveaux cadres techniques n'ont pas encore été conclues.

Les interventions de la DTN balaient tous les secteurs de la vie fédérale, un résumé de la saison est présenté sur l'international et les équipes de France, les actions de développement (dont le DTN rappelle qu'elles sont les principales actions que la Convention d'objectifs finance), parmi lesquelles, le plan citoyen-sport, la féminisation des pratiques, le sport scolaire, le handiboxing, etc.

Il précise que cette année, notamment avec l'accroissement du nombre des galas et la mise en place des nouveaux décrets, une augmentation des sollicitations des services de l'Etat est à noter.

L'évocation de la première session de labellisation des clubs est l'occasion pour le Président de remettre officiellement aux 3 associations ayant obtenu les label 5 ou 4 étoiles (Phenix Muaythai (PACA) 5 étoiles, Panza gymnothèque (Alsace), Cercle Rémois des Arts Martiaux (Champagne) 4 étoiles, la plaque qui sera fixée à l'entrée des clubs et indiquera le niveau de qualité de la structure.

Le DTN invite, ensuite Anthony VIEIRA, responsable de Formation à prendre la parole pour dresser le bilan du département. Malgré l'arrivée de Véronique BORRY, la refonte de tous les BMF a imposé au service une activité en flux tendu. Les résultats sont néanmoins très positifs.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport du Directeur Technique National

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

#### ***(Lecture et approbation du rapport du médecin fédéral<sup>4</sup>)***

Le médecin fédéral étant souffrant, Patrice SANTERO livre le rapport de Philippe DELLIAC. L'essentiel de l'activité de la commission a été de travailler sur la refonte des certificats médicaux avec les commissions mises en place par le Ministère des Sports et le CNOSF. Pour les non-compétiteurs, les certificats médicaux seront valables 3 ans.

<sup>3</sup> Annexe 3

<sup>4</sup> Annexe 4

N.A

Sc

4



Pour les sportifs pratiquant des disciplines avec transfert d'énergie, le certificat médical annuel reste obligatoire, le fond d'œil 3 miroirs doit être effectué tous les ans.

Patrice Santero évoque une certaine difficulté à établir un suivi correct des K.O.

Il promet la refonte du règlement médical en 3 ans et une réunion des médecins de ligues.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport du médecin fédéral au cours de la séance.

### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

#### ***(Lecture et approbation du rapport d'activité de la Trésorière, présentation du bilan financier 2016 et vote<sup>5</sup>)***

*Les comptes annuels ont été envoyés préalablement à l'Assemblée Générale à tous les Présidents de ligue.*

Angélique PITIOT, absente, a demandé à Serge CASTELLO, Président délégué, de donner à l'assemblée les résultats financiers de la saison.

La fédération affiche une bonne santé financière pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

La bonne gestion des comptes permet de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer une autonomie totale sans endettement.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport de la Trésorière Générale.

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 381 510 € au crédit report à nouveau est ainsi porté de 679 114 € à 1 060 624 € ;

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport de la Trésorière au cours de la séance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

#### ***(Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes<sup>6</sup>, approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2016)***

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

<sup>5</sup> Annexe 5

<sup>6</sup> Annexe 6

N.A

CC





## **HUITIEME RÉOLUTION**

***(Lecture et approbation du budget prévisionnel 2017)<sup>7</sup>,***

Serge CASTELLO présente le budget prévisionnel 2017. Celui-ci, en augmentation, est en partie calculé sur l'objectif annoncé de 50 000 licenciés à la fin de la saison.

Le point de la réversion des licences donne lieu à un débat. Le président Nadir ALLOUACHE revient sur le sujet déjà évoqué en AG et Comité Directeur et qui semble incontournable au vu de la refonte des BMF. Les brevets fédéraux donnant accès à une partie des diplômes d'Etat, la FFKMDA, afin de les revaloriser, d'en uniformiser le niveau d'obtention et de veiller à la partialité de leur délivrance devra dès la prochaine saison envisager une réorganisation de la dispense des BMF pilotée directement par la FFKMDA et plus en région.

La contrepartie de cette perte financière pour les ligues sera une revalorisation du montant des réversions de licences.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le Budget prévisionnel 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **NEUVIEME RÉOLUTION**

***(Présentation et approbation du règlement financier)<sup>8</sup>,***

Le règlement financier est le seul règlement qui doit impérativement être voté en Assemblée Générale. Pour plus de flexibilité, il est proposé à l'Assemblée générale de diviser le RF en 2 parties : l'une constituée du texte, l'autre des annexes regroupant le montant des vacations, prestations et modalités de remboursements.

La première partie verra ses modifications validées en AG et les annexes qui peuvent changer plus fréquemment en CD.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve les modifications structurelles du règlement financier. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **POINT D'INFORMATION – PRESENTATION DU PROJET FEDERAL 2016-2020** **POINT D'ETAPE**

***(Présentation de l'avancement des objectifs fixés dans le projet fédéral)<sup>9</sup>,***

Les axes de développement de la FFKMDA définis dans le projet fédéral 2016-2020, dont la mise en œuvre a débuté il y a un an et demi sont rappelés à l'assemblée.

Les diapos du powerpoint commentées par Albert PERNET, montrent grâce à un code couleur, l'avancée des différents « chantiers » entrepris.

<sup>7</sup> Annexe 7

<sup>8</sup> Annexe 8

<sup>9</sup> Annexe 9

N.A

6

Sc



- 12 objectifs n'ont pas été mis en œuvre (26%),
- 14 objectifs font l'objet d'actions ou d'un début de mise en œuvre (30%),
- 21 objectifs sont atteints (44%)

L'assemblée, très intéressée par l'intervention, se félicite de cette matérialisation de la progression fédérale et des efforts qu'il reste à faire.

### QUESTIONS DIVERSES

- Clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents

Les débats qui suivent l'Assemblée Générale abordent les problèmes récurrents de la fédération, au premier rang desquels celui des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents. Les progrès, grâce au travail des ligues sont sensibles, mais il y a encore trop de clubs, qui ne respectent pas l'engagement qu'ils ont signé en s'affiliant à la FFKMDA.

Un courrier va prochainement être envoyé du siège aux clubs qui ne respectent pas les règlements et les statuts, ainsi qu'un autre qui sera adressé directement aux municipalités.

- Problèmes liés au travail dissimulé, vacations et autres sources d'irrégularités sociales et fiscales.

Haykail ZAIER alerte les clubs sur les risques encourus par les structures sportives dont les entraîneurs ne seraient pas licenciés ce qui dès lors pourrait être considéré comme du travail dissimulé, en cas de contrôle. Il évoque également les « bénévoles » qui portent un brassard « sécurité » lors de compétitions sportives, ce qui contrevient à la loi, si les agents de sécurité ne sont pas diplômés.

Devant l'intérêt de l'auditoire pour ces questions, Haykail ZAEIR se propose de travailler sur un document de synthèse qui sera diffusé aux clubs.

- Arbitrage

Le travail de fond sur la réforme de l'arbitrage est engagé. Les arbitres doivent se mobiliser sur l'ensemble des compétitions de la FFKMDA et pas seulement les galas. Des indicateurs de performance vont être mis en place pour élaborer un « ranking » des arbitres.

- Formation et haut niveau

Pierre-Yves ROQUEFERE, DTN adjoint en charge du haut niveau propose une formation pour les entraîneurs de club souhaitant acquérir des compétences plus ciblées sur l'entraînement des sportifs de haut niveau.

Patrice SANTERO rappelle qu'aucune formation ne doit être organisée sans concertation préalable avec le service formation.

Le DTN complète la présentation du Directeur des Equipes de France :

Les entraîneurs de club des athlètes sélectionnés en collectifs France vont être invités à assister et à échanger avec le Directeur des Equipes de France et les entraîneurs nationaux lors d'un stage Equipe de France (juillet), l'idée étant d'améliorer la qualité de suivi de nos athlètes des équipes de France.

Par ailleurs certaines ligues (ARA, Corse) sollicitent l'encadrement des équipes de France afin d'améliorer les compétences d'entraînement de leurs encadrants de ligues.

Ce sujet sera étudié lors d'un prochain Comité Directeur.



- Structuration des Comités départementaux

Le secrétaire général, Jean-Luc GUETROT, missionné par le Bureau exécutif pour travailler à la structuration et la professionnalisation des instances, évoque l'importance du maillage des territoires et de la politique de proximité que les seuls Comités départementaux peuvent offrir. Il revient sur les indicateurs de performance et la modélisation des documents qui participeront au développement de la FFKMDA.

- Interclubs

Amary N'DIAYE, grand électeur de la ligue des Pays de Loire, alerte l'assemblée sur le problème des compétitions « interclubs ». Il illustre ses propos avec l'exemple d'un club non affilié à la FFKMDA et qui organise une compétition « interclubs » en faisant fi des règlements existants (pas de sécurité, pas de médecin, des sportifs sans licence, etc.). Le Bureau exécutif et la DTN sont interrogés pour savoir quel positionnement adopter.

Albert PERNET attend les informations précises qui lui seront transférées par mail et proposera à tous les Présidents de ligue, des modèles de courrier à envoyer aux Maires des collectivités qui accueillent de type de manifestation pour dénoncer ces agissements.

- Plastrons pour le K1 rules light

De nombreux clubs ont sollicité Bruno BRIAND pour que les éducatifs soient protégés d'un plastron en K1 light. Il soumet la question afin qu'elle soit étudiée.

Après avoir chaleureusement remercié l'assemblée pour sa présence et le travail effectué, le Président Nadir ALLOUACHE clôt l'Assemblée générale 2017 à 16H38.

**Nadir ALLOUACHE**  
Président

**Serge CASTELLO**  
Président Délégué

## ANNEXES

- Annexe 1 : Rapport moral du Président, **Nadir ALLOUACHE**
- Annexe 2 : Rapport moral du Secrétaire Général, **Jean-Luc GUETROT**
- Annexe 3 : Rapport du Directeur Technique National, **Albert PERNET**
- Annexe 4 : Rapport du Médecin fédéral, **Philippe DELIAC**
- Annexe 5 : Rapport de la Trésorière Générale, **Angélique PITIOT**
- Annexe 6 : Rapports des Commissaires aux comptes, **Cécile COSTE, Mickaël HARROUCH**
- Annexe 7 : Budget prévisionnel 2017
- Annexe 8 : Règlement financier
- Annexe 9 : Projet fédéral – Bilan d'étape

8